



**Association de Football Berne Jura
Commission d'arbitrage**

Aide-mémoire pour coaches

Entrée en vigueur le 01.07.2018

1. Souhaits

Avant chaque ronde de coachings, un sondage en ligne (www.doodle.ch) permet à chaque coach d'introduire ses disponibilités. Grâce à ce système, le responsable des coachings peut contrôler qui a vu le sondage, mais pour cela, il est important que chaque coach participe au sondage, même s'il doit mentionner qu'il est «absent» à toutes les dates.

La programmation des coachings ne s'effectue que sur la base du sondage doodle, qui est clôturé le mercredi soir à 20h00, la semaine précédente. La convocation officielle, quant à elle, court à partir du vendredi de la semaine précédente au plus tard et doit être consultée personnellement dans Clubcorner.

2. Remises de coaching

Puisque chaque coach peut décider jusqu'à 10 jours avant s'il est disponible ou non pour coacher, les remises de coaching ne devraient intervenir que dans des cas exceptionnels (maladie).

Dans ce cas, elles doivent être remises directement au secrétariat jusqu'au vendredi à 15h00 (sk-fvbj.ca-afbj@football.ch). Les remises de coaching le week-end (après vendredi 15h00) doivent être faites au nouveau numéro de téléphone du service de piquet des arbitres 031 359 70 99 (en allemand 031 359 70 98).

3. Rapport de coaching

Le rapport de coaching est établi par Clubcorner. L'arbitre doit être avisé que celui-ci pourra être visionné uniquement dans Clubcorner.

Attentes :

- Orthographe et style appropriés (carte de visite!)
- Présentation compréhensible
- Honnêteté (même si cela exige du courage)
- Cohérence
 - o Entre les notes et la classification.
 - o Avec mention des croix négatives.
 - o Dans la mise des notes selon les descriptifs (spécifications ASF, voir annexe A).
- Mettre l'accent sur la progression. Lorsque c'est possible, au lieu de dire ce qui était mauvais, signaler ce qu'on aurait pu faire mieux.

- Court et concis n'est pas toujours bon. L'arbitre doit pouvoir tirer profit de son rapport et non pas vivre avec des mots-clés qui ne veulent rien dire.

Domaine «Récapitulation et évaluation globale»

Le coach résume la prestation de l'ARB par des mots-clefs (max. trois points discutés avec l'ARB qui sont définis par «à améliorer» ou «positif». De plus il peut mentionner dans la rubrique «Récapitulation et évaluation globale» une analyse globale. Là il peut donner

- Des détails sur le match (température du match, déroulement du match, conditions du terrain, sans date et heure, év. situations particulières importantes) et décrire son impression générale sur la prestation fournie.

Domaine «coaching»

Dans le domaine «coaching» l'ARB/AA reçoit un feedback détaillé sur sa prestation dans différents domaines. L'évaluation est donnée au moyen de croix (+/-) et par la possibilité de formulation dans une partie de texte. Le nombre de croix positives ou négatives dans le domaine «coaching» n'a pas d'influence directe sur l'évaluation. Des croix négatives doivent toujours être décrites.

Le rapport de coaching doit être établi au plus tard deux jours après le match, soit le mardi à 12h.00 pour les matches du week-end. Si ce n'est pas possible le secrétariat doit en être informé. Pour les coachings d'autres régions, sans autres informations, il doit pour l'instant être fait usage du rapport électronique (actuel) et le rapport doit être envoyé directement à l'Association régionale correspondante (se conformer aux directives qui figurent sur la convocation de coaching). Comme d'habitude, une copie du rapport doit être envoyée au secrétariat AFBJ.

4. Coachings annulés

Il appartient au coach de s'informer par lui-même sur le déroulement du match prévu. Si un coaching est annulé aucune indemnité ne sera versée, sauf si l'ARB ne se présente pas ou que le match a été annulé en dernière minute. Dans un tel cas, le secrétariat (sk-fvbj.ca-afbj@football.ch) ou 031 359 70 99 (en allemand 031 359 70 98) doit en être informé.

5. Indemnité

Les indemnités pour les coaches sont définies dans le Règlement pour les indemnités de l'AFBJ. Aucun frais supplémentaire (parcomètre, tél., etc.)

n'est accepté. Le versement des indemnités est effectué à la fin de chaque tour via le compte bancaire.

6. Attribution de la note et proposition

La notation et les propositions sont données selon les directives du Referee Department de l'ASF (voir annexe 1). L'évaluation comprend trois composantes :

- Evaluation du match (A-D)
- Evaluation du potentiel 1 :
Par la notation A-D, le coach répond à la **question si à ses yeux l'ARB/AA est/serait immédiatement prêt de diriger des matchs de la catégorie de jeu supérieure** ou peut être engagé pour des matchs de pointe dans cette ligue.
- Evaluation du potentiel 2 :
Avec la mention d'une croix (ou pas), le coach répond à la question si l'ARB/AA montre un talent particulier supérieur à la moyenne. A cet égard, un «A» n'est pas indispensable dans l'évaluation du potentiel 1. La croix dans le rapport permet à la commission responsable de jeter un œil sur l'ARB/AA et de suivre spécialement son développement (Footeco, groupe régional des talents, Academy).

Toutes les 3 composantes de la note doivent être communiquées à l'arbitre lors de l'entretien de coaching. Si un ARB ou un AA commet une faute technique ou une erreur décisive univoque, la note ne peut plus se situer dans les attentes. Dans la mesure du possible, un ARB doit renoncer à une décision de penalty s'il se trouve trop éloigné de l'action de jeu. Si la notation «A ou B» est attribuée, une proposition pour la ligue supérieure peut être faite. Une proposition doit toujours figurer dans la zone « *proposition pour* » et pas seulement être mentionnée dans la partie réservée à la CA. Une proposition est possible uniquement pour la ligue supérieure et n'est pas une proposition pour d'autres matches-tests ou quelque chose de similaire, respectivement aucune mention ne doit figurer dans la zone « *proposition pour* ». En outre, il est possible de faire une proposition pour le test de dépistage ou pour le groupe talent (les deux sont équivalents) à un jeune ARB ou AA qui est très bon. Une proposition pour « Footeco » (matches M13) est aussi possible pour un tout jeune ARB (maximum deux ans d'arbitrage et pas encore 20 ans).

Lorsque la notation du potentiel est un D le coach peut proposer une rétrogradation. La CA de l'AFBJ inspectera ensuite cet ARB ou AA et statuera sur une éventuelle rétrogradation à la prochaine séance des qualifications.

Un coaching est un devoir de confiance, où la discrétion est essentielle. Du point de vue de l'ARB, il est important que l'inspecteur soit considéré comme son premier et son meilleur soutien. Le coach ne doit jamais critiquer ouvertement un ARB en présence d'une tierce personne.

7. Événements particuliers / Rapport du coach

Des infractions survenues sur le terrain de jeu, que l'ARB ne pouvait voir (par exemple une voie de fait dans le dos de l'ARB), peuvent et doivent être rapportées par le coach, s'il les a observées parfaitement. La procédure est la suivante :

- Communiquer aux deux capitaines, respectivement aux entraîneurs juniors dans leur domaine, quelles infractions seront rapportées.
- Information de l'arbitre.
- Demander à l'ARB de mentionner dans le rapport d'arbitre officiel, sous la rubrique « événements », que le coach rédigera un rapport séparé sur un incident.
- Dans un document distinct (papier à lettre personnel) décrire l'incident aussi précisément que possible. A mentionner également la raison pour laquelle l'ARB ne pouvait pas voir l'incident.
- Le document est à envoyer à sk-fvbj.ca-afbj@football.ch.

8. Déroulement d'un entretien de coaching

Tout entretien de coaching doit rechercher en premier lieu le dialogue avec l'ARB; en aucun cas, il ne s'agit d'un monologue du coach. L'entretien doit être court, pragmatique, utile et instructif.

Déroulement possible:

Saluer l'ARB

- Mise en place d'un climat serein
- Bref commentaire sur le match

Devoirs administratifs

- Comparer et contrôler tous les avertissements / expulsions

Vision de l'ARB

- L'ARB doit commenter sa prestation. Ce qu'il a bien réussi. Ce qu'il aurait pu faire différemment.

Points positifs

- Mentionner 3-4 points importants, s'y référer pour tenter d'engager la discussion

Points négatifs

- Mentionner 3-4 points négatifs / à améliorer
- Apporter des solutions concrètes

Questions de l'AR

- Petite synthèse et répondre aux questions de l'ARB

9. Objectif et mission d'un coaching

Premier coaching en juniors B

- Accompagnement et soutien à l'ARB
- L'ARB peut-il être engagé, en fonction de son âge, en juniors A (jusqu'à 17 ans) ou en 5^{ème} ligue (à partir de 17 ans) ?
- Est-il un candidat pour Footeco ?
- A-t-il des prédispositions pour devenir un talent ?

Premier match en 5^e/ 4^e ligue

- Evaluation de la performance objective
- L'ARB est-il capable d'évoluer dans la nouvelle ligue ?
- Aucune exigences perfectionnistes
- Des dispositions de talent sont-elles disponibles ?

Premier match en 3^e ligue

- Pour réussir le match test, l'ARB doit obtenir au minimum l'évaluation B/B
- Evaluation objective de la performance
- L'ARB est-il capable d'évoluer dans la nouvelle ligue ?
- Aucune exigences perfectionnistes

Matches-test en 2^e ligue

- Pour réussir le match test, l'ARB doit obtenir au minimum l'évaluation B/B
- Evaluation objective de la performance
- L'ARB est-il capable d'évoluer dans la nouvelle ligue ?

Coaching de routine

- Examiner la date du dernier coaching et le moment de la qualification
- Evaluation objective de la performance

- L'ARB est-il engagé correctement, prendre le risque d'un pronostic, év. proposition / rétrogradation (décision finale CA AFBJ)

Coaching «Talent»

- Evaluation objective de la performance
- Proposition oui / non ?
- L'ARB a-t-il montré qu'il pouvait avancer, possède-t-il vraiment cette capacité ? Déterminer si l'ARB ou l'AA a réellement sa place dans le groupe talents.

Annexe

A) Description des notes (selon l'ASF)

a) Evaluation «Match»

- A** Très bonne prestation en dessus de la moyenne
- B** Bonne prestation dans les attentes
- C** Prestation satisfaisante avec un potentiel d'amélioration défini OU une bonne à très bonne prestation avec une décision clairement erronée ou une grave faute d'interprétation des Lois du jeu/instructions
- D** Prestation insuffisante et/ou plusieurs décisions clairement erronées

b) Evaluation du potentiel 1 :

- | | | |
|----------|---|--|
| A | Potentiel pour des tâches supérieures ou ARB de pointe dans cette ligue sans possibilité de promotion | Le potentiel de l'ARB/AA montre la ligue supérieure (= proposition) |
| B | Une valeur sûre | Le potentiel de l'ARB/AA montre le niveau, c.à.d. l'ARB convient pour le moment (parfaitement) à cette ligue |
| C | Stagne et/ou a atteint ses limites de prestation | Le potentiel de l'ARB/AA est douteux. L'ARB est mis en question dans cette ligue |
| D | Dépassé et ne convient pas pour cette ligue | Le potentiel de l'ARB/AA n'est pas disponible pour cette ligue.
Proposition de rétrogradation |

Exemples pour un «potentiel d'amélioration clair»

- Ligne des fautes insuffisante/incertaine/fantasque
- Echelle insuffisante/incertaine/impondérable lors des sanctions disciplinaires
- Manquements de base (toujours répétés) dans le jeu de position (par ex. mauvaises positions de base)
- Erreurs répétées dans la collaboration en trio
- Autres points à l'appréciation du coach (peut être spécifique à la ligue)

Exemples pour une « décision clairement erronée », resp. une « grave faute d'interprétation des Lois du jeu/instructions »

- Décision de pénalty clairement erronée
- Appréciation clairement erronée d'une situation qui a conduit ou pas à une carte (jaune) rouge
- L'ARB n'a clairement pas la condition physique pour cette ligue
- Manquements de base et répétés et graves contradictions dans le travail en trio
- Autres points à l'appréciation du coach (peut être spécifique à la ligue)

Remarques

- «L'évaluation du match» est une séquence, une appréciation de la prestation de ce jour, dans ce match
- «L'évaluation du potentiel» est une estimation pronostiquée de l'ARB resp. de l'AA
- L'évaluation A-D n'est pas possible (illogique)
- L'évaluation A-C n'est possible que dans des cas exceptionnels justifiés (plutôt illogique)
- Toutes les autres combinaisons sont possibles. Par ex. A-A sans évaluation positive du potentiel 2 ou A-B avec évaluation positive du potentiel 2
- «L'évaluation du match» A est donnée lorsque la prestation de l'ARB ou de l'AA dépasse les attentes du coach pour un match de cette ligue. «L'évaluation du match » A peut être donnée indépendamment de la pondération du match, donc lors d'une prestation souveraine dans un match normal.

Pondération du match

La pondération du match est évaluée comme suit :

- 1 Normal
- 2 Exigeant
- 3 Très difficile

La pondération du match doit être déterminée individuellement pour l'arbitre et pour chacun des assistants. Il peut donc arriver qu'un match soit considéré comme exigeant pour l'arbitre et avec des exigences normales pour les assistants ou vice-versa.

Le coach détermine la pondération du match sur la base de la fréquence et de la difficulté des décisions importantes à prendre. Sont considérées comme décisions importantes les scènes de pénalty, les freins de secours oui/non, les agressions, le jeu brutal, les décisions de hors-jeu délicates, les décisions de but ou les altercations. Pour fixer la pondération du match, il doit aussi être tenu compte des conditions du match (situation du classement, importance du match, antécédents au match, derby, etc.).